



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 241104-02)**

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le quatre du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD,
Maryse SANPONS, Francis
TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCEMENDY,
Gérard GOYA, Claire MARJAK, Adjoint au
Maire, Christian BORDENAIVE, Pierre
ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo
ITHURRIA, Sophie VALDAYRON, Alexandra
BOUR, Sophie DUFLET, Stéphanie MICHEL,
Amaia ETCELECOU, Laurent BRIAULT. Pierre
DAGOIS, Éric IRASTORZA, Jeanne DUBOIS,
Michel LAMARQUE, Denis LUTHEREAU,
Isabelle CHARRITTON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Christine CAYZAC ayant donné pouvoir à
Sophie VALDAYRON, Marc
CAMPANDEGUY ayant donné pouvoir à Marc
BÉRARD, Christine CALEN ayant donné
pouvoir à Mabel ETCEMENDY, Florence
POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire
MARJAK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant
donné pouvoir à Maryse SANPONS, Manu
PORTET ayant donné pouvoir à Monsieur le
Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia ETCELECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une obligation introduite par la loi du 26 février 1992 pour les collectivités de plus de 3500 habitants.

Celui-ci doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport joint présente :

- un point sur le contexte « extérieur » avec les données macroéconomiques et les dispositions du projet de loi de finances (en cours de discussion au Parlement).
- les informations nécessaires à l'élaboration des budgets de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur lequel le débat s'est tenu.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 08.11.2024
et publication ou notification du 15.11.2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

